



N'hésitez pas
à vous renseigner
auprès de
votre Conseiller
Groupama

Édition Juin 2008

Les informations contenues dans cette brochure ne sont données qu'à titre
purement informatif et ne sauraient engager la responsabilité de Groupama.



Toujours là pour moi.

www.groupama.fr

CONSEILS
PRÉVENTION



Constat
amiable

Remplissez-le
en toute sérénité

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles, Entreprise régie par le Code des assurances
Ref. 209453A - 06/2008 - Graphic-Plus : 01 53 99 92 92 / ID7566 - Photos : © GraphicObsession / BrandX / Stockbyte - George Doyle /
GoodShoot / Image State / © Fotolia.com / Matteo Natale - Vladimir Mucbabic / © GraphicPlus / Nicolas Légo



Toujours là pour moi.

www.groupama.fr

1. Le constat amiable :
pourquoi et quand l'utiliser? p. 4

2. Conduite à tenir en cas d'accident... p. 5

3. Bon à savoir p. 6

4. Les rubriques à ne pas négliger p. 7

5. Erreurs fréquentes p. 10

6. Quelques recommandations
en cas de difficulté p. 11

7. Un accident : Groupama vous
facilite les démarches à effectuer p. 12



Tout savoir sur le constat amiable...

Accident sérieux ou simple accrochage?

Ces situations sont généralement délicates et génèrent stress et énervement.

Alors, pour ne pas vous trouver démuni au moment de remplir votre constat amiable, prenez quelques minutes de votre temps pour parcourir les Conseils Prévention de Groupama.

En effet, le constat amiable est le document de base qui servira à déterminer les responsabilités de chacun lors d'un accident. Il est donc primordial de bien le remplir et de bien avoir en tête les écueils à éviter.



Parce que chez Groupama, nous pensons que notre métier d'assureur se double aussi d'un devoir de conseil et d'information, nous avons choisi de vous accompagner dans toute votre vie d'automobiliste, avant que vous ne soyez confronté à une éventuelle situation critique.

1 • POURQUOI ET QUAND L'UTILISER ?

Le constat amiable est le document officiel européen qu'il convient d'utiliser dans **tous les cas d'accident automobile**, même s'il n'y a pas de tiers et même s'il y a des blessés. En cas d'accident corporel, l'intervention des forces de l'ordre sera nécessaire et le procès-verbal établi complètera votre propre déclaration.

Le constat sert :

- à informer de manière précise et synthétique l'assureur sur les circonstances de l'accident,
- à accélérer le délai de règlement,
- à déterminer les responsabilités de chacun et les conséquences sur le taux de bonus/malus.

Il est donc très important de le remplir correctement afin que l'assureur puisse traiter votre situation dans les meilleurs délais.



2 • CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT...

- **Mettez votre gilet rétro-réfléchissant** avant de sortir de votre véhicule pour être mieux vu par les autres usagers.
- **Protégez la zone pour éviter d'autres accidents**
Dégagez la chaussée si cela est possible. Allumez les feux de détresse et placez un triangle de pré-signalisation, à 30 mètres au moins du véhicule.
- **Prévenez** ou faites prévenir les forces de l'ordre s'il y a des blessés (17), des blessés graves (15, 18 ou 112 depuis un téléphone portable).
- **Notez les coordonnées des éventuels témoins :** nom **et** adresse ou téléphone.

3 • BON À SAVOIR

- Prenez l'initiative de fournir le constat en ayant pris soin de **pré-remplir** les parties administratives (rubriques 6, 7 et 8) : ce qui permet au moment de l'accident de se concentrer sur l'essentiel;
- N'utilisez qu'un seul constat par accident sauf en cas de carambolage ou d'accident avec plusieurs véhicules; remplissez alors un constat avec les conducteurs de **chaque véhicule impliqué**;
- Utilisez un stylo à bille pour éviter les falsifications et permettre une meilleure lisibilité du second exemplaire;
- Notez les **coordonnées des témoins** (nom et adresse ou téléphone);
- Vérifiez l'identité et les papiers de l'autre conducteur impliqué;
- **En cas d'accident avec un véhicule étranger**, vous pouvez remplir votre partie (ainsi que celle figurant au verso) **en français**. Le modèle du constat est un modèle européen, il est donc identique quel que soit le pays de l'union européenne.



- La colonne **«circonstances»** est une rubrique **essentielle pour déterminer les responsabilités** : attachez-y donc une importance particulière. **Ne cochez pas ce que vous vouliez faire mais bien ce que vous faisiez au moment de l'accident**;
- **Utilisez la rubrique «observations»** pour toutes remarques (divergence avec l'autre conducteur, vitesse excessive...);
- **Le verso du constat correspond à une simple déclaration** (renseignements utiles mais sans valeur juridique);
- Après signature et séparation des feuillets, le recto du constat ne doit pas être modifié.

4 • LES RUBRIQUES À NE PAS NÉGLIGER

RUBRIQUE 3 **Blessés** : s'il y a des blessés, même légers, cochez la case «oui», prévenez les forces de l'ordre et indiquez-le au verso.

RUBRIQUE 4 **Dégâts matériels autres que ceux des véhicules A et B** (ex : dégâts causés à un 3^e véhicule, à un poteau, à un mur...) : indiquez-le ici et précisez en la nature exacte dans la case «observations».

RUBRIQUE 5 **Témoins** : faites figurer l'identité et les coordonnées des témoins. S'il n'y en a pas, précisez : «pas de témoin». **Attention!** Le témoignage de personnes telles que les passagers des véhicules impliqués, les membres de la famille... n'a qu'une valeur indicative.

RUBRIQUE 7 **Remorque de l'autre conducteur** : faites lui remplir cette partie s'il a une remorque attelée. Attention, le n° d'immatriculation est différent de celui du véhicule si la remorque fait plus de 500 kg. Demandez alors la carte grise de celle-ci ainsi que l'attestation d'assurance.

RUBRIQUE 10 **Point de choc** : mentionnez le **point de choc** initial par une **seule et unique flèche** sans détailler ici, les dégâts apparents.

RUBRIQUE 11 **Dégâts apparents** : indiquez les dégâts visibles. Précisez «sous réserve d'expertise».

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

1 Date de l'accident : _____ Heure : _____ Lieu (adresse) : _____

2 Blessés (même légers) : non oui

3 Dégâts matériels à des véhicules autres que A et B : non oui

4 Dégâts matériels à des objets autres que des véhicules : non oui

5 Témoins : noms, adresses et tél. : _____

VÉHICULE A

6 Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance) : Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____

7 Véhicule : Marque, type : _____ N° d'immatriculation : _____ Pays d'immatriculation : _____

8 Société d'assurance (voir attestation d'assurance) : NOM : _____ N° de contrat : _____ N° de carte verte : _____ Attestation d'assurance ou carte verte valable du : _____ au : _____ Agence (ou bureau ou courtier) : _____ NOM : _____ Adresse : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____ Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non oui

9 Conducteur (voir permis de conduire) : NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Adresse : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____ Permis de conduire n° : _____ Catégorie (A, B, ...): _____ Permis valable jusqu'à : _____

VÉHICULE B

6 Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance) : Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____

7 Véhicule : Marque, type : _____ N° d'immatriculation : _____ Pays d'immatriculation : _____

8 Société d'assurance (voir attestation d'assurance) : NOM : _____ N° de contrat : _____ N° de carte verte : _____ Attestation d'assurance ou carte verte valable du : _____ au : _____ Agence (ou bureau ou courtier) : _____ NOM : _____ Adresse : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____ Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat ? non oui

9 Conducteur (voir permis de conduire) : NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Adresse : _____ Pays : _____ Tél. ou e-mail : _____ Permis de conduire n° : _____ Catégorie (A, B, ...): _____ Permis valable jusqu'à : _____

12. CIRCONSTANCES

Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis

A

1 en stationnement / à l'arrêt

2 quittait un stationnement / ouvrait une portière

3 prenait un stationnement

4 sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre

5 s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre

6 s'engageait sur une place à sens giratoire

7 roulait sur une place à sens giratoire

8 heurtait à l'arrière en roulant dans le même sens et sur même file

9 roulait dans le même sens et sur une file différente

10 changeait de file

11 doublait

12 virait à droite

13 virait à gauche

14 reculait

15 empiétait sur une voie réservée à la circulation et en sens inverse

16 venait de droite (dans un carrefour)

17 n'avait pas obéi à un signal de priorité ou un feu rouge

B

1 en stationnement / à l'arrêt

2 quittait un stationnement / ouvrait une portière

3 prenait un stationnement

4 sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre

5 s'engageait dans un parking, un lieu privé, un chemin de terre

6 s'engageait sur une place à sens giratoire

7 roulait sur une place à sens giratoire

8 heurtait à l'arrière en roulant dans le même sens et sur même file

9 roulait dans le même sens et sur une file différente

10 changeait de file

11 doublait

12 virait à droite

13 virait à gauche

14 reculait

15 empiétait sur une voie réservée à la circulation et en sens inverse

16 venait de droite (dans un carrefour)

17 n'avait pas obéi à un signal de priorité ou un feu rouge

13 Croquis de l'accident au moment du choc

10 Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche →

11 Dégâts apparents au véhicule A :

14 Mes observations :

15 Signature des conducteurs

11 Dégâts apparents au véhicule B :

14 Mes observations :

RUBRIQUE 12 **Circonstances** : ne cochez que **la ou les** circonstances correspondant aux **faits au moment de l'accident**. **Attention!** : si aucune situation ne correspond, indiquez «O» en bas de la rubrique 12. Dans tous les cas, indiquez le nombre de cases cochées en bas de la colonne. Pour les cases 1, 2, et 17, n'omettez pas de rayer les mentions ne correspondant pas aux faits.

RUBRIQUE 13 **Croquis** : Dessinez les voies, l'axe médian (même si celui-ci n'est pas matérialisé sur la chaussée), la position des véhicules **au moment du choc**, leur sens de circulation et leur provenance, ainsi que la signalisation verticale et horizontale et le nom des rues. Il n'est pas évident de dessiner un croquis encore moins dans les situations de stress suscitées par l'accident.

2 roues

Véhicule léger

Véhicule lourd

Ligne discontinue

Stop

Danger ou priorité à céder

Interdiction ou obligation

Cédez le passage

passage piéton

Feu tricolore

• N'hésitez pas à faire d'abord le croquis au brouillon,

• Indiquez en toutes lettres : stop, feu rouge, cédez le passage et utilisez les sigles ci-contre.

RUBRIQUE 14 **Observations** : Précisez les faits qui ne sont pas prévus dans la rubrique «circonstances». Indiquez ici votre **éventuel désaccord** ainsi que le motif (et non au verso du constat ou chez vous). N'engagez pas votre responsabilité. **Sans observation, précisez «néant».**

RUBRIQUE 15 **Signature** : **Votre signature vous engage.** Après avoir complété **toutes les rubriques**, signez et faites signer. Même en cas de désaccord ou si l'autre conducteur refuse de signer, signez votre partie **en mentionnant votre divergence dans la rubrique 14.**



5 • ERREURS FRÉQUENTES

- **Le stationnement n'est pas l'arrêt** : un véhicule à l'arrêt est immobilisé mais le conducteur est au volant (bloqué par exemple pour des raisons de circulation) ou à proximité immédiate du véhicule (chargement, descente de passagers...). **En stationnement** : le véhicule est volontairement garé (précisez dans les observations si ce stationnement est régulier ou non).

BON À SAVOIR

- Lorsque votre véhicule est à l'arrêt, immobilisé par exemple à un feu rouge, dans des embouteillages et que la case «en stationnement/à l'arrêt» est cochée, **il est important de rayer la mention «en stationnement»**.
- Si vous venez de quitter un stationnement et que votre manœuvre est terminée, **ne cochez pas la case «quittait un stationnement»** puisque vous êtes déjà engagé dans la circulation.

6 • QUELQUES RECOMMANDATIONS EN CAS DE DIFFICULTÉS...

- **Si l'autre conducteur s'enfuit ou refuse de remplir le constat** :
 - Relevez le n° d'immatriculation du véhicule,
 - Relevez si possible les mentions de la vignette d'assurance figurant sur le pare-brise,
 - Recueillez les coordonnées des témoins (nom **et** adresse, téléphone),
 - Déposez plainte en cas de fuite,
 - Remplissez seul le constat : même partiellement rempli, ce constat servira de déclaration d'accident et portez votre signature.
- **S'il y a désaccord, si l'autre conducteur est ivre, agressif ou refuse de signer** :
 - Obtenez des témoignages et sollicitez l'intervention des forces de l'ordre,
 - Envoyez le constat avec les renseignements récupérés, les coordonnées des éventuels témoins et signalez les faits dans la rubrique «observations», avant de signer.

Conseil

Votre signature vous engage.

Ne signez que la version avec laquelle vous êtes d'accord. En cas de désaccord de votre part, précisez-le dans la rubrique 14 (en indiquant le motif) et signez. Votre signature atteste alors de votre désaccord.

7 • UN ACCIDENT: GROUPAMA VOUS FACILITE LES DÉMARCHES À EFFECTUER

Contactez votre téléconseiller Groupama

■ Pour bénéficier d'une aide au remplissage du constat :

Sur simple appel téléphonique, vous pouvez être en relation 24h/24 et 7j/7 avec un conseiller qui saura vous apporter une aide personnalisée*.

- #### ■ Pour déclarer votre accident :
- vous êtes mis en relation avec un conseiller Groupama qui enregistre votre déclaration en direct. Vous pourrez ainsi immédiatement connaître votre niveau de responsabilité, et nous nous chargerons de prévenir rapidement l'expert.

Vous avez ensuite 5 jours ouvrés pour envoyer votre constat à Groupama, même si votre véhicule n'a subi aucun dégât.

■ Pour faire réparer et repartir aussitôt, vous pourrez notamment bénéficier :

- d'une solution de dépannage de votre véhicule dans l'heure,
- du prêt gratuit d'un véhicule de remplacement pendant toute la durée des réparations,
- de la restitution de votre véhicule à l'endroit de votre choix, réparé et nettoyé, avec une garantie de 3 ans sur les réparations.

*Service disponible dans certaines caisses régionales.
Renseignez-vous auprès de votre conseiller Groupama.



**Contactez
Groupama Assistance
0810.630.909***
(en France)

ou le **33.1.45.16.66.66**
(depuis l'étranger**)

**pour obtenir
une aide immédiate
24h/24, 7j/7**

Contactez Groupama Assistance

- #### ■ Pour bénéficier en cas d'accident, d'une assistance en France comme à l'étranger.
- **Pour votre véhicule :** dépannage, remorquage, rapatriement du véhicule, envoi de pièces détachées... (sans franchise kilométrique).
 - **Pour les personnes :** rapatriement au domicile, frais d'hôtel...

* Numéro azur : de 8h00 à 19h00 : 0,028 € TTC/min - de 19h00 à 08h00 : 0,014 € TTC /min – coût de mise en relation : 0,078 € TTC.

** en composant avant l'indicatif d'accès au réseau international du pays.